

## Le dossier en bref

*Préparé par le secrétariat général du Conseil, sous la direction du président du COR*

### Pourquoi ce sujet ?

Depuis son premier rapport en 2001, le COR s'intéresse à la question des transitions emploi-retraite et en particulier à l'emploi des seniors, soulignant ainsi le lien direct entre politique de l'emploi et politique des retraites.

Le présent dossier actualise les données disponibles sur l'emploi et le chômage des seniors en France et à l'étranger. Il s'intéresse ensuite aux différents profils de fin de carrière et notamment aux transitions indirectes entre l'emploi et la retraite, également en France et à l'étranger. Enfin, il rassemble des évaluations récentes du dispositif de cumul emploi-retraite pour certains régimes (CNAV, fonction publique, indépendants et professions libérales), dans le prolongement de la séance du COR de septembre 2015.

### *I. L'emploi des seniors et ses évolutions récentes*

- **Quelle évolution de l'emploi des seniors en France ?** En 2014, 50,7 % des 55-64 ans sont actifs et 47,0 % sont en emploi. Ces taux d'activité et d'emploi sont en hausse, avec une double accélération, entre 2000 et 2004 puis depuis 2008. La hausse entre 2000 et 2004 est surtout due à l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom parmi les 55-59 ans pour laquelle les taux d'activité et d'emploi sont très supérieurs à ceux des 60-64 ans. La hausse à compter de 2008 traduit, quant à elle, surtout l'impact des réformes des retraites et des restrictions des dispositifs de sortie anticipée du marché du travail. Entre 2003 et 2014, le taux d'activité des 55-64 ans a cru de plus de 12 points et les taux d'activité ont progressé à chaque âge à partir de 55 ans, surtout entre 57 et 60 ans ([cf. documents n° 2, n° 3 et n° 4](#)).
- **Et quid du taux de chômage des seniors ?** La hausse du taux d'activité des 55-64 ans s'accompagne également d'une hausse du taux de chômage (+3,3 points entre 2008 et 2014 pour les 55 ans et plus), qui peut avoir plusieurs explications : le contexte conjoncturel, le relèvement de l'âge minimal légal de la retraite ou encore la suppression progressive de la dispense de recherche d'emploi entre 2009 et 2012 ([cf. document n° 4](#)).
- **Quelles caractéristiques de l'emploi des seniors en France par rapport aux autres pays de l'UE ?** La France présente en 2014 un des taux d'emploi les plus élevés sur la tranche d'âge médiane des 25-54 ans mais un taux d'emploi plus faible parmi les 55-64 ans (46,9 % contre 51,9 % en moyenne pour l'UE-28). Par rapport à la moyenne de l'UE-28, le taux d'emploi en France est supérieur pour les 55-59 ans (respectivement 67,8 % et 65,7 %) mais bien inférieur pour les 60-64 ans (respectivement 25,3 % et 36,6 %). Enfin, toujours par rapport à la moyenne de l'UE-28, la France se caractérise par un décrochage des taux d'emploi des seniors les plus qualifiés, notamment parmi les hommes ([cf. documents n° 3](#)).

### *II – La diversité des statuts entre l'emploi et la retraite*

- **Quelles transitions vers la retraite en France ?** En moyenne sur les années 2013 à 2015, à l'âge de 59 ans – âge où la proportion de personnes qui ne sont ni en emploi ni retraitées est la plus grande –, 8 % des personnes sont au chômage au sens du BIT ou dans le halo du chômage au sens de l'INSEE, 11 % sont inactives et passées en inactivité après leurs 50 ans

(au titre de l'invalidité par exemple) et, enfin, 10 % sont inactives mais sorties du marché du travail avant 50 ans ou n'ayant jamais travaillé ([cf. document n° 5](#)).

- **Comment évoluent en particulier les conditions de départ à la retraite à la CNAV ?** Entre 2009 et 2013, de plus en plus de nouveaux retraités de la CNAV étaient en emploi l'année précédant leur départ à la retraite au sens où, cette année-là, ils ont eu des reports salariés à la CNAV (44,1 % des hommes et 33,7 % des femmes en 2013). Mais la hausse tient surtout au poids croissant des nouveaux retraités de la CNAV bénéficiant de la retraite anticipée pour carrière longue (22,3 % en 2013, contre 3,7 % en 2009) ([cf. document n° 6](#)). Cet effet de structure rappelle l'importance de suivre si possible les évolutions par génération plutôt que par année. En outre, le nombre de nouveaux retraités bénéficiant de la retraite progressive augmente (3 871 en 2015, contre 1 502 en 2014), sous l'effet notamment de la possibilité d'y accéder désormais avant l'âge légal d'ouverture des droits, mais ne représente encore que 0,59 % du nombre des nouveaux retraités en 2015 ([cf. document n° 7](#)).
- **Quelles transitions vers la retraite dans les pays de l'OCDE ?** La voie la plus fréquente de sortie d'un emploi pour les personnes âgées de 55 à 64 ans est la retraite – y compris la retraite anticipée au sein de l'OCDE. Les sorties d'emploi vers le chômage (26 % des hommes et 18 % des femmes) ou l'invalidité (respectivement 10 % et 9 %) sont toutefois fréquentes. En moyenne, la fréquence des sorties d'emploi vers le chômage pour les 55-64 ans a fortement augmenté entre 2005 et 2013, parallèlement à une baisse des sorties d'emploi vers la retraite ([cf. document n° 7](#)).

### *III – Une forme particulière de transition, le cumul emploi-retraite*

- **Quelles sont les évolutions législatives récentes ?** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, sauf quelques dérogations, il faut cesser l'ensemble de ses activités pour percevoir une pension de retraite et un assuré en cumul emploi-retraite ne peut plus acquérir de nouveaux droits à retraite *via* son activité, lorsqu'il a liquidé une pension dans un régime de retraite. Le cumul peut être plafonné, avec la prise en compte de l'ensemble des revenus tirés de la reprise d'activité dans le calcul du plafond du cumul, quel que soit le régime d'affiliation, excepté pour les indépendants et les professions libérales, dont les caisses ne prennent en compte que les revenus tirés d'une activité indépendante ou libérale ([cf. documents n° 11 et n° 12](#)).
- **Quelles sont les caractéristiques du cumul emploi-retraite selon les régimes ?** La part des retraités en situation de cumul augmente, surtout depuis la réforme de 2003 ([cf. documents n° 9, n° 10, n° 11 et n° 12](#)). Chez les fonctionnaires, en 2012, le cumul concernait 19 % des femmes retraitées de la fonction publique hospitalière, parmi celles parties à la retraite entre 2004 et 2011, et durait 3 ans en moyenne pour les retraités actifs de la CNRA. Dans les régimes des professions libérales, il se concentre parmi les médecins et à la CIPAV à laquelle sont affiliés les auto-entrepreneurs. Ces derniers contribuent également au fait que la moitié des cotisants de 60 ans et plus au RSI perçoit une pension de ce régime. À la CNAVPL, les retraités cumulant ont des durées de carrière et des pensions plus élevées que les autres.
- **Quelles évolutions potentielles futures ?** Le recul de l'âge légal de la retraite, la fermeture du dispositif de retraite anticipée pour parents de trois enfants et plus (pour les fonctionnaires) ainsi que les récentes modifications des règles devraient avoir des impacts sur les situations de cumul emploi-retraite dans les années à venir ([cf. document n° 9](#)). De même, avec la réglementation du cumul d'une activité indépendante et d'une pension du régime général devenue moins favorable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les 45 000 retraités du régime général qui, à fin 2012, exerçaient une activité indépendante n'auraient pas acquis de droits à retraite au RSI ([cf. document n° 12](#)).